

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

OBJET : Traversée de Saint-Bieuzy – Piste cyclable Acquisition de terrain

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Afin de terminer les travaux d'aménagement de la piste cyclable dans la traversée de Saint-Bieuzy, il est proposé d'acquérir la parcelle suivante :

- DS n°87 pour une superficie d'environ 28 mètres carrés, un document d'arpentage précisera la surface exacte.

Cette cession sera faite gratuitement par le propriétaire. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville.

Par ailleurs, les travaux de prolongement du busage existant sous la route départementale n°163, sous l'emprise des travaux d'aménagement, seront pris en charge par la Ville.

Les commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle DS n°87 aux conditions ci-dessus ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Monsieur MADEC, intéressé, se retire de la salle.
Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX